
APPEL A PROJETS 2022 DIM ORIGINES

ALLOCATIONS DOCTORALES

Présentation du dispositif DIM

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés. **Neuf Domaines d'Intérêt Majeur ont été labellisés pour la période 2022-2026.**

De plus amples informations sur les DIM sont disponibles sur le site internet de la Région Île-de-France :

<https://www.iledefrance.fr/recherche-9-nouveaux-domaines-dinteret-majeur-soutenus-par-la-region>

Le dispositif Régional « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » vise à :

- Constituer en Île-de-France des réseaux de recherche et d'innovation porteurs de sujets en émergence et à très fort potentiel scientifique et économique,
- Renforcer l'attractivité des laboratoires franciliens par l'apport de compétences scientifiques et technologiques et d'équipements de pointe,
- Améliorer la visibilité des équipes de recherche franciliennes en l'Europe et à l'international,
- Favoriser la valorisation des connaissances et la dissémination des résultats de la recherche, y compris auprès du grand public et des jeunes,
- Renforcer les liens entre recherche et économie en favorisant le transfert de technologie et l'innovation.

Spécificités des allocations doctorales DIM

Les appels à projets émis par le DIM ORIGINES seront publiés le mardi 19 avril 2022.

Un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM. Tout double dépôt entraînera l'inéligibilité automatique du projet.

Les allocations doctorales sont financées par la Région en totalité **ou partiellement**. Les cofinancements (financement CNES, autre allocation de recherche, bourse CIFRE...) sont fortement incités.

Les **vacations universitaires liées à des missions** d'enseignement, d'information scientifique et technique, de valorisation de la recherche, de conseil ou d'expertise (prévues dans le cadre du contrat doctoral si l'allocataire bénéficie de ce contrat) sont encouragées mais ne seront pas prises en charge par la subvention régionale.

Les organismes employant les allocataires de recherche bénéficieront d'**une enveloppe de 120 000 € brut chargés** pour une allocation doctorale, sur une durée maximale de **36 mois**.

Le financement régional couvre également, **dans la limite de 4 000 €** par allocation doctorale pour la totalité des 36 mois, des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche, comme les frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications ...

Nota Bene : certains postes ou actions ne sont pas éligibles au titre du financement de ces actions : l'achat d'ordinateur, les frais d'inscription universitaire, les frais de déplacement pour le jury de thèse ou les déplacements domicile-travail.

Le montant de la subvention perçu par l'organisme employeur sera donc, au maximum, de **124 000 €** pour 36 mois, par allocation doctorale.

Pour chaque allocation de recherche financée dans le cadre du programme 2022 du DIM ORIGINES, l'établissement bénéficiaire devra accueillir un stagiaire pendant une période minimale de deux mois, en application de la délibération (n°CR 08-16).

Critères d'éligibilité du projet

- ✓ Critère n°1 : Le sujet de thèse doit concerner les thématiques des ORIGINES :
- ✓ **Origine de l'Univers, de son contenu et de ses structures** : énergie et matière noire, fond diffus cosmologique, gravitation, inflation, nucléosynthèse, amas, galaxies, populations stellaires;
- ✓ **Origine des ondes gravitationnelles et des cataclysmes astrophysiques** : ondes gravitationnelles, sursauts gamma, supernovae, noyaux actifs, astronomie multi-messagers, trous noirs;
- ✓ **Origine du milieu interstellaire, des étoiles et des systèmes exoplanétaires** : physique du milieu interstellaire, astrochimie, physique des plasmas denses, physique stellaire, astrophysique de laboratoire, exoplanètes et disques protoplanétaires;
- ✓ **Origine des objets du système solaire et de la vie** : planétologie, système solaire, petits corps, exobiologie, terre primitive, matière organique interplanétaire, cosmochimie.

✓ Critère n°2 : Collaborations

Tout projet qui ne serait pas réalisé en collaboration avec, au moins, un autre laboratoire Francilien (membre ou non du DIM ORIGINES) ou le CNES ou des partenaires industriels sera considéré comme inéligible.

Les collaborations nationales et internationales permettant le rayonnement de la Région sont fortement incitées.

L'obtention d'un soutien du DIM dans le cadre d'un cofinancement indiqué dans le projet peut être conditionnée à l'obtention finale du cofinancement indiqué.

✓ Critère n°3 : Région Île-de-France

Le laboratoire d'accueil et l'École Doctorale doivent être localisés en Île-de-France.

✓ Critère n°4 : Directeur de thèse

Le porteur du projet de thèse doit être académique et membre d'un laboratoire partenaire du DIM ORIGINES. Le porteur du projet d'allocation doctorale doit être éligible pour l'École Doctorale dont il dépend. Le taux d'encadrement du directeur de thèse **ne devra excéder l'équivalent de 2 allocataires à temps plein** à la rentrée universitaire 2022-2023.

✓ Critère n°5 : Validation

Seul les dossiers complets et envoyés à l'adresse dim.origines@obspm.fr avant le **vendredi 13 mai minuit**, date de clôture seront retenus. La direction du laboratoire devra valider la demande, seuls 3 dossiers par laboratoire seront examinés.

Critères d'éligibilité du candidat

Le candidat doit être titulaire d'un master 2 ou équivalent et être inscrit en 1ère année de doctorat à la rentrée universitaire 2022-2023 dans une École Doctorale francilienne.

Le candidat ne doit pas être titulaire d'une thèse d'université, d'un PhD ou équivalent ou avoir été inscrit en doctorat dans une autre École Doctorale.

Critères d'évaluation

- ✓ Intérêt scientifique de la demande dans le contexte actuel du domaine (effet de levier et timing du sujet)
- ✓ Insertion dans l'équipe d'accueil et effet structurant pour la région (synergie équipe/profil du/de la candidat(e), synergie entre équipes de recherche et/ou autres partenaires de la proposition, cofinancement en particulier avec le CNES ou des programmes Européens.

- ✓ Impact économique de la demande (caractère innovant et perspectives de valorisation associées, niveau de collaboration avec un partenaire industriel, localisation géographique de l'éventuel partenaire industriel, implication d'un labcom).
- ✓ Impact sociétal de la demande : actions de partage des savoirs, actions de communication vers le grand public envisagée, sobriété environnementale, volet science ouverte et diffusion de données le cas échéant.

Dépôt du dossier de candidature

Les appels à projets émis par le DIM ORIGINES seront publiés le **mardi 19 avril 2022**, sur le site du DIM ACAV+ <http://dimacav-plus.fr/spip.php?article352>

Les dossiers de candidature rédigés en anglais devront être envoyés à l'adresse **dim.origines@obspm.fr** avant le **vendredi 13 mai minuit**. Un message accusant réception du dépôt du dossier vous sera envoyé.

En plus des données administratives, le dossier contiendra :

- Le sujet de thèse
- Un résumé en français et en anglais
- Le cofinancement du salaire (par exemple CNES, ED, ANR, ERC...)
- Les cofinancements au projet (personnel, consommables...) apportés par les laboratoires, industriels, ou autres
- Le plan de Recherche et le calendrier
- L'impact sociétal
- L'impact économique pour le territoire Francilien
- Les liens éventuels du projet avec des projets financés par des DIM antérieurs (ACAV+ ou autres)
- Le CV du directeur de thèse
- Le profil souhaité pour le/la candidat(e) et son CV si identifié(e)
- Une photographie libre de droit pour le site web du DIM
- La liste des publications les plus pertinentes
- Une suggestion de 2 experts extérieurs (et experts non-souhaités si nécessaire).

Pour toute question relative au dépôt d'un projet, contacter dim.origines@obspm.fr